

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1586

15 juillet 2011

### SOMMAIRE

Arlon Invest S.A. ....	76108	Cidron Soleil S.à r.l. ....	76116
Aurinter S.A. ....	76109	CIS Luxembourg S.A. ....	76114
Auris (Luxembourg) S.A. ....	76109	Cloche d'Or S.A. ....	76112
Avalan Consulting A.G. ....	76110	C.R. Entreprises S.A. ....	76115
Aviation Hodling S.A. ....	76110	Crystal Global Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	76082
AWEVO S.A.R.L. ....	76111	DREYER RUPPERT REAL ESTATE S.A. Development & Investment ....	76128
Azur Jardins, s.à r.l. ....	76111	Eaglemax S.A. ....	76113
Bagi S.A., SPF ....	76112	Etoile Invest S.A. ....	76124
Balta Finance S.à.r.l. ....	76111	Euro Trade Services SA ....	76125
Bavaria (BC) Luxco ....	76112	Fortis Private Real Estate Holding S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING S.A. ....	76108
BCI Diamond II Luxco Holdings S.à.r.l. ....	76112	Gapping Investments Holding S.A. ....	76118
Bear Stearns International Funding II S.à r.l. ....	76110	Gapping Investments S.A. ....	76118
Bellecote S.A. ....	76113	Global Energy Options Holding S.A. ....	76093
Bernard Motro Conseil ....	76113	Gryphus S.A. ....	76125
Bestin Realty S.A. ....	76113	Icarel S.A. ....	76111
Blando Investments S.A. ....	76114	Nihan Holdings S.à r.l. ....	76118
Blooms S.à r.l. ....	76114	Platina Participations S.A. ....	76126
Bona S.A.-SPF ....	76114	Tollamen SPF, SA ....	76110
BPI Holding S.A. ....	76115	Tomkins Automotive Company S.à r.l. ....	76109
Bronti International S.A. ....	76115	Tomkins Engineering S.à r.l. ....	76117
CAJF S. à r.l. ....	76117	Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	76124
Carcani S.A.- SPF ....	76117	Tomkins Investments Company S.à r.l. ....	76125
CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management S.A. ....	76115	Triton III No. 9 S.à r.l. ....	76116
Casiopea Ré S.A. ....	76117	Valico SA ....	76115
Catamino Investments S.à r.l. ....	76118	Vega Capital Management S.A. ....	76104
Chablis S.A. ....	76118	WP Roaming I S.à r.l. ....	76128
Charitable Luxembourg One Sarl ....	76116		

**Crystal Global Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.159.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven,  
on the fourth day of the month of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared the following:

“CRYSTAL CROP PROTECTION PRIVATE LIMITED”, a company incorporated and existing under the laws of India, with registered address at E-909, D.S.I.D.C. Industrial Area, Narela, Dehli 110040, Business Licence Registration number 060206,

represented by:

Mrs Eveline KARLS, employee, with professional address at 19 rue Adringen, L-1118 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in New Delhi (India), on 19 January 2011,

such proxy, signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "CRYSTAL GLOBAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.”

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg City by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12'500) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been jointly delegated by Class A and Class B Managers, but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Friday of the month of June at 03.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiary, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiary, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December the same year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares	Amount Paid in
"CRYSTAL CROP PROTECTION PRIVATE LIMITED", prenamed; . . . .	12,500.- EUR	12,500	12,500.- EUR
Total . . . . .	12,500.- EUR	12,500	12,500.- EUR

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately eight hundred euro.

### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2011.

### *Resolutions of the sole shareholder*

#### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

#### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at two (2) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

1) Mr Swaroop RAJ, businessman, born in Kannur, Kerala (India), on 18 June 1981, residing at 80-B Pocket A, Mayur Vihar, Phase-II, 110091 Delhi (India);

2) Mr Francis Nicholas HOOGEWERF, chartered accountant, born on 12 February 1941 in Minehead (United Kingdom), with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

In accordance with article ELEVEN (11) of said articles of incorporation, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of both managers.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze,  
le quatre avril.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, (Grand-Duché du Luxembourg).

a comparu:

«CRYSTAL CROP PROTECTION PRIVATE LIMITED», une société constituée et existant sous les lois de l'Inde, avec siège social à E-909, D.S.I.D.C. Industrial Area, Narela, Dehli 110040, Business Licence Registration number 060206, représentée par:

Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à New Delhi (Inde), le 19 janvier 2011,

laquelle procuration, signées «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

## Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «CRYSTAL GLOBAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg-Ville par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500 parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.



La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué conjointement par les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie

B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société à plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
«CRYSTAL CROP PROTECTION PRIVATE LIMITED» prénommée; . . .	12.500,- EUR	12.500	12.500,- EUR
Total . . . . .	12.500,- EUR	12.500	12.500,- EUR

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ huit cents euros euros.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2011.

*Résolutions de l'associé unique  
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

1) Monsieur Swaroop RAJ, home d'affaires, né à Kannur, Kerala (Inde), le 18 juin 1981, demeurant à 80-B Pocket A, Mayur Vihar, Phase-II, 110091 Delhi (Inde);

2) Monsieur Francis Nicholas HOOGEWERF, expert-comptable, né le 12 février 1941 à Minehead (Royaume-Uni) avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

En conformité avec l'article ONZE (11) des présents statuts de la Société, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe des deux gérants.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: E. KARLS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 avril 2011. Relation: EAC/2011/4741. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051579/620.

(110057661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Global Energy Options Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 160.200.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth of April.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

John DEE, Managing Director, born on March 8<sup>th</sup>, 1949, in Melbourne (Australia), with address in L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume and domiciled in 62 Wilson Street, Cheltenham 3192 Australia.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Formand Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of " GLOBAL ENERGY OPTIONS HOLDING S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 10.

**Art. 4. Corporate purpose.** The purpose of the Company is to hold, directly or indirectly, acquire, buy, sell or dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies or legal entities, and to administrate, develop and manage the holding of participations.

The corporation may also acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further acquire, hold, invest in, develop, dispose of, manage, license or sub-license any intellectual property rights of any nature as well as set up, manage, develop and dispose of a portfolio consisting of such rights.

The Company may finally perform any commercial, financial, technical or other operations and transactions of any nature, including with respect to real estate, which are, directly or indirectly, connected with its purposes or which it deems to be useful to the accomplishment or the development of its purpose.

**Art. 5. Share capital.** The share capital is set at EUR 31,000.-(thirty-one thousand euro) represented by 31.000 (thirty one thousand) shares having a nominal par value of EUR 1.-(one euro) each.

The authorised capital of the Company is set at EUR 40.000 (forty thousand euro). The Board is authorised, for a period starting on the date of publication of the present deed and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium, with or without an issuance of new shares.

The Board is authorised to determine the terms and conditions governing any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under the precedent paragraph, including fixing the place and the date of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of payment for the shares, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The Board is further authorized to (i) to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) with respect to the above issue of supplementary shares and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of shares to be issued by way of capitalization of distributable profits and distributable reserves, including share premium, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, within the limit set forth under Luxembourg law.

Each time the Board shall act to render effective the increase of capital, as authorised, article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments before a notary.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

Shares may be divided in denominations of less than one share (fractional shares), an appropriate number thereof conferring the same rights as a share.

A register of shares in registered form will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares or fractional shares held by it, the amounts paid in on each such share or fractional share, and the transfer of shares or fractional shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares or fractional shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Company will recognise only one holder per share or fractional share. In case a share or a fractional share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share or fractional share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Powers of the General Meeting of the Company.** As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

**Art. 9. Annual General Meeting of the shareholders – Other Meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Friday of the month of June at 10.00 a.m. (Luxembourg time).

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.** The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the purpose or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the bureau of the General Meeting.

**Art. 11. Management.** The Company shall be managed by a board of directors (the “Board”) composed of at least 3 (three) members (“Directors”) who need not to be shareholders of the Company. The Directors may be either A Directors or B Directors and, in any such case, the Board shall be composed of at least one A Director and one B Director.

However, where the Company has been formed by a Sole Shareholder or where it has been established at a General Meeting that the Company has a Sole Shareholder, the number of directors may be limited to 1 (one) until the ordinary General Meeting following the establishment of more than one shareholder.

The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for reappointment.

Where a legal person is appointed as a Director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended).

The Director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

**Art. 12. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by a simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing of a member of the Board. Copies of consent in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented with at least one A Director and one B Director. A Director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two Directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under these Articles and by the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended). Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the Board, including the vote of at least one Class A director and one Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Board or the Sole Director, as the case may be, shall be documented by minutes or resolutions in writing.

**Art. 14. Powers of the Board.** The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the corporate purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

**Art. 15. Delegation of powers.** The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint one or more persons (délégué(s) à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board.



This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.** Towards third parties, the company shall be bound by (i) the joint signature of one A Director together with one Director, or (ii) in the case the Company is managed by a Sole Director, the sole signature of the Sole Director.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Company, acting through the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the signature of any persons appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 15.

**Art. 17. Statutory Auditor(s) (commissaire aux comptes) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or Cabinet de révision agréé).** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

However, no statutory auditor(s) shall be appointed if, instead of appointing statutory auditor(s), one or several independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the Company to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 19. Annual accounts.** The Board or, as the case may be, the Sole Director shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

No later than one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the annual accounts together with the report of the Board (if any) and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

No later than 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report of the Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 20. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and in particular it may decide to declare and pay dividends, within the limits laid down in the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended).

The Board or, as the case may be, the Sole Director may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium, under the conditions and within the limits laid down in the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended).

**Art. 21. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amending these Articles, as prescribed in article 10. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended).

#### *Transitional provisions*

The first accounting year begins today and ends on the 31<sup>th</sup> of December 2011

The first annual General Meeting will be held in June 2012.

### Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the appearing party, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to the 31.000 (thirty thousand) shares representing the total share capital of the Company and having a subscription price of EUR 1,-(one euro) per share.

All these shares have been fully paid up by the appearing party by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 31,000.-(thirty-one thousand euro) so that the amount of EUR 31,000.-(thirty-one thousand euro) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary and the notary expressly bears witness to it.

The contribution in cash is entirely allocated to the share capital of the Company.

### Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.(two thousand euro).

### Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, represented as stated above, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three);
2. the following persons are appointed as directors:

#### A Director:

- (1) John Dee, aforementioned,

#### B Directors:

- (2) Géraldine Schmit, Employee, born November 12<sup>th</sup>, 1969, in Messancy, professionally domiciled in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff,
- (3) Alan Dundon, Employee, born April 18<sup>th</sup>, 1966 in Cliath/Dublin, professionally domiciled in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff,

3. is appointed as auditor of the Company:

Fiduciaire Jean-Marc Faber S.à.r.l., a private limited liability company, having its registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number 104.765;

4. the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2012 that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2011;

5. the term of office of Fiduciaire Jean-Marc Faber S.à.r.l. as auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2012 that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2011; and

6. the address of the registered office of the Company is at:

L-1469 Luxembourg-City, 67, rue Ermesinde;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

John Dee, Administrateur de sociétés, né le 8 Mars 1949 à Melbourne (Australia), avec adresse à L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume et domicilié à 62 Wilson Street, Cheltenham 3192, Australia.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "GLOBAL ENERGY OPTIONS HOLDING S.A.." ( la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, d'acquérir, d'acheter, de vendre ou de céder des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés ou entités juridiques luxembourgeoises ou étrangères, et d'administrer, de développer et de gérer la détention de participations.

La Société peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces de même qu'elle peut réaliser ces mêmes valeurs mobilières ou immobilières par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut en outre acquérir, détenir, investir dans, développer, céder, gérer, accorder des licences ou sous-licences sur, tous droits de propriété intellectuelle de toute nature de même qu'elle peut créer, gérer, développer et céder un portefeuille composé de tels droits.

La Société peut finalement effectuer toutes opérations commerciales, financières, techniques ou autres opérations et transactions généralement quelconques, en ce y compris dans le domaine de l'immobilier, lesquelles sont, directement ou indirectement liées à son objet ou que la Société estime utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est établi à EUR 31,000.-(trente et un mille euros) représenté par 31,000.-(trente et un mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1.-(un euro) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 40,000.-(quarante mille euros).

Pendant une période commençant le jour de la publication du présent acte et se terminant à l'expiration du cinquième anniversaire de cette date (la Période), le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social actuel de la Société jusqu'au montant du capital autorisé, en une seule fois ou en plusieurs fois, au moyen (i) de l'émission d'actions en vertu d'un apport en numéraire, (ii) de l'émission d'actions en vertu d'un apport en nature, et (iii) de la capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, y compris de la prime d'émission, avec ou sans émission d'actions.

Le Conseil d'Administration est en outre autorisé à définir les conditions générales applicables à toute souscription et émission d'actions en vertu de l'autorité qui lui est conférée dans le présent paragraphe, et à décider du lieu et de la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, du prix d'émission, incluant ou non d'une prime d'émission, ainsi que des conditions et modalités de paiement des actions, en vertu de tous documents et tous contrats, notamment et de manière non exhaustive, de contrats de prêts convertibles en actions, de contrats d'option et de contrats d'option d'achat d'actions (stock option plans).

Par ailleurs, le Conseil d'Administration est autorisé (i) à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires prévu par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) lors de l'émission de nouvelles actions, et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de la même manière dans le cadre de l'attribution des actions à émettre par voie de capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, y compris de la prime d'émission, en vertu de tous documents ou contrats, notamment et sans limitation, les contrats de prêt convertibles en actions, les contrats d'option et les plans d'option d'achat d'actions, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

A chaque fois que le Conseil d'Administration agira pour mettre en œuvre l'augmentation de capital social sous capital autorisé, l'Article 5 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action. Le Conseil d'Administration nommera ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires à la constatation de l'augmentation de capital et des modifications subséquentes devant un notaire.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives et resteront nominatives uniquement.

Les actions peuvent être divisées en coupures d'actions («coupures») qui, réunies en nombre suffisant, confèrent les mêmes droits que l'action.

Un registre des actions nominatives doit être tenu au siège social de la Société, où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions ou coupures qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions ou coupures, ainsi que la mention des transferts des actions ou coupures et les dates de ces transferts. La propriété des actions ou coupures est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration, ou par l'Administrateur Unique, selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action ou coupure. Dans le cas où une action ou coupure appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aurait le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aurait été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre d'actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux ou de résolutions circulaires, le cas échéant.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

**Art. 9. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.** Conformément à la loi luxembourgeoise, l'Assemblée Générale annuelle se tient à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.** Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite stipulant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation à chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont publiés sous forme d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Si toutes les actions sont nominatives, les convocations ne peuvent être envoyées que par courrier recommandé.

Chaque action donne droit à une voix.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées par deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Une telle convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital social représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir au

moins les deux tiers des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne (actionnaire ou non) comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent tenir lieu de preuves qu'une procuration écrite a été accordée en vue de l'Assemblée Générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale, qui nomme lui-même un secrétaire, et les actionnaires nomment également un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

**Art. 11. Administration de la Société.** La Société est administrée par un conseil d'administration («Conseil d'Administration») composé d'au minimum trois administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs peuvent être divisés en administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B et, dans un tel cas, le Conseil d'Administration doit être composé d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Toutefois, lorsque la Société a été constituée par un Actionnaire Unique, ou lorsqu'il a été établi à une Assemblée Générale que la Société a un Actionnaire Unique, le nombre d'administrateurs peut être limité à 1 (un) jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire constatant l'existence de plusieurs actionnaires.

L'Administrateur Unique et les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat ne pouvant pas dépasser six ans, et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

L'Administrateur unique et les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

**Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration élisent un président pro tempore qui présidera la réunion en question, au moyen d'un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit d'un membre du Conseil d'Administration. Des copies des accords écrits peuvent être transmises par télécopie ou courriel et tenir lieu de preuves des accords écrits lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent tenir lieu de preuves qu'une procuration écrite a été accordée en vue de la réunion du Conseil d'Administration concernée.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration, avec au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou participent à la réunion d'une manière permise par les présents statuts ou par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée). Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion, en ce y

inclus le vote d'au moins un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. Le Président du Conseil d'Administration n'a pas de voix prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée se tenir à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé (s), manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux ou les résolutions écrites prises par l'Administrateur Unique doivent être signés par l'Administrateur Unique.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, actionnaire(s) ou non, membre(s) du Conseil d'Administration ou non, qui a/ont les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par (i) la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou (ii) au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique, par la seule signature de cet Administrateur Unique.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la seule signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, agissant par le biais du Conseil d'Administration, de deux de ses membres, ou de l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature conjointe des deux personnes nommées à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 15.

**Art. 17. Commissaire(s) aux comptes – Réviseur d'entreprises (Réviseur d'entreprises agréé ou Cabinet de révision agréé).** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes est nommé pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Toutefois, aucun commissaire aux comptes ne sera nommé si, au lieu de nommer un commissaire aux comptes, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) sont nommés par la Société en vue de l'examen obligatoire des comptes annuels conformément au droit luxembourgeois applicable. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions d'un contrat de service devant être conclu à un moment donné par la Société et le réviseur d'entreprises.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Comptes annuels.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet les comptes annuels ensemble avec le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et tout

autre document susceptible d'être requis par la loi au commissaire aux comptes de la Société qui établira ensuite son rapport.

Au plus tard 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprises, selon le cas, ainsi que tout autre document susceptible d'être requis par la loi doivent être déposés au siège social de la Société où ils pourront être consultés par les actionnaires durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 20. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à L'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et, plus particulièrement, décidera de déclarer et payer des dividendes dans les limites prescrites par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de déclarer et verser des dividendes intérimaires à partir des bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission, dans les conditions et limites fixées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, et aux heures et lieux fixés par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

**Art. 21. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en juin 2012.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit au moyen d'un apport en numéraire aux 31.000 (trente et un mille) actions, représentant la totalité du capital social de la Société, et pour un prix de souscription de EUR 1.-(un euro) par action.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par la partie comparante représentée comme indiqué ci-dessus, au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 31.000.-(trente et un mille euros) de sorte que la somme de EUR 31.000.-(trente et un mille euros) est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

La totalité de l'apport en numéraire est attribuée au capital social de la Société.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport d'actifs autre qu'un apport en numéraire n'a été effectué à la constitution de la Société) et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.000.-(deux mille euros).

#### *Résolutions des actionnaires*

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3);
2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:

*Administrateur A:*

- (1) John Dee, prénommé

*Administrateurs B:*

(2) Géraldine Schmit, employée, née le 12 novembre 1969 à Messancy, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff,

(3) Alan Dundon, employé, né le 18 avril 1966 à Cliath/Dublin, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff,

3. est nommé en tant que commissaire de la Société;

Fiduciaire Jean-Marc Faber S.à.r.l., constituée sous la forme de société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 104.765;

4. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012 chargée d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2011;

5. le mandat de Fiduciaire Jean-Marc Faber S.à.r.l. en tant que commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012 chargée d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2011;

et

6. le siège social de la Société est sis au  
L-1469 Luxembourg-Ville, 67, rue Ermesinde.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DEE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2011. Relation: LAC/2011/16626. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

-POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052317/617.

(110059102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**Vega Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.579.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of February,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of VEGA CAPITAL MANAGEMENT S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.579 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on January 23<sup>rd</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 479 of March 5<sup>th</sup>, 2009. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not been amended.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints and the Meeting elects Solange Wolter, notary clerk, with professional address in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and is signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to enact that:

I. It appears from said attendance list established and signed by the members of the Bureau that the entirety of the voting share capital of the Company is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.



II. It results from the attached interim balance sheet dated 10<sup>th</sup>, February, 2011, issued by the management of the Company inter alia that the net worth of the Company is valued at least at EUR 1,504,486.82. A copy of such interim balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Approval of the balance sheet dated December 31<sup>st</sup>, 2009 and December 31<sup>st</sup>, 2010 either the interim accounts of the Company until the date of the present Extraordinary General Meeting;
2. Change of the name of the Company to VELA MANAGEMENT LIMITED;
3. Change of the object;
4. To set the duration of the Company for an unlimited duration;
5. Approval of the transfer of the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Malta, and adoption of the Malta nationality by the Company;
6. Transformation of the Company from an public limited liability company into a private company limited by shares
7. Complete restatement of the Articles of Incorporation so as to ensure that they are in conformity with the laws of Malta;
8. Statutory nomination;
9. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to approve the balance sheet of the Company dated December 31<sup>st</sup>, 2009 and December 31<sup>st</sup>, 2010 either the interim accounts of the Company until the date of the present Extraordinary General Meeting.

Theses balances sheets and interim accounts, after having been signed “ne varietur” by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company to VELA MANAGEMENT LIMITED.

*Third resolution*

The Meeting resolves to change the object of the Company.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to set the duration of the Company for an unlimited duration.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves (i) to transfer the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company from 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg to 40, Villa Fairholme, Sir Augustus Bartolo Street, Ta' Xbiex XBX 1095, Malte, (ii) to transform the Company by registration by way of continuation as a private company limited by shares under the provisions of the Malta Companies Law, and (iii) to adopt the Malta nationality by the Company with effect as of the date of registration by way of continuation of the Company with the registrar of companies in Malta.

*Sixth resolution*

As a result of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend and completely restate the Articles so as to ensure that they are in conformity with the laws of Malta by adopting the articles of association of the Company, substantially in the form attached hereto and forming part of these resolutions with effect as of the date of the submission by the Company to the registrar of companies in Malta of all documents necessary to transform the Company by registration by way of continuation as a private company limited by shares under the provisions of the Malta Companies Law.

*Seventh resolution*

The Meeting accepts the dismiss of the members of the Board either the “commissaire aux comptes” for the accomplishment of their duties.

*Eight resolution*

The Meeting resolves to empower, in relation to or for the purpose of the transfer of the Company's registered office, principal establishment and place of effective management to Malta under the name VELA MANAGEMENT LIMITED and therefore the change of nationality of the Company, to the sole Manager of the Company Mr. Claudio Tonolla, residing at 13 Triq Il-madonna, Zebbug, Malta, (referred to as, the Malta Manager), to accomplish individually on behalf of the

Company, all steps, formalities and procedures, as necessary, required or useful in connection with the transfer of the Company's registered office, principal establishment and place of effective management to Malta and therefore the change of nationality of the Company, as may in his absolute discretion think fit and appropriate.

The Meeting resolves to authorize the Malta Manager individually, acting under his sole signature, to (i) do all acts and things so as to carry into effect the purpose of the resolutions contained herein, (ii) and/or give or execute individually any or all notices, communications, affidavits or other documents or agreements as may be required or contemplated on behalf of the Company, (iii) and/or agree individually to any amendment, variation or modification, as he may, in his absolute discretion, think fit and appropriate in relation to or for the purpose of the transfer of the Company's registered office, principal establishment and place of effective management to Malta and therefore the change of nationality of the Company.

The Meeting resolves to authorize any employee from Fiducia General Services Sàrl, with registered office at Luxembourg, each acting individually, in order to complete the transfer of the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Malta and to accomplish all steps, formalities and procedures necessary, required or useful to finalise the transfer of the Company by registration by way of continuation as a private company limited by shares under the provisions of the Malta Companies Law and in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, including the authority to proceed to all amendments that would appear to be necessary in order to effectuate the transfer of the Company's registered office, principal establishment and place of effective management from the Grand Duchy of Luxembourg to Malta.

#### *Closing of the meeting*

There being no further business to be discussed, the meeting was closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of present general meeting are estimated at approximately one thousand six hundred Euros (1,600.-EUR).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatorze février.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de VEGA CAPITAL MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144579 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 23 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -479 du 5 mars 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président nomme comme Secrétaire de l'Assemblée et l'Assemblée choisit Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés ci-après comme le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et seront signées par toutes les parties.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Il ressort de ladite liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social votant de la Société est dûment représenté à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après, sans notification préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant convenu de se réunir après examen de l'ordre du jour.

II. Il ressort du bilan intérimaire annexé du 10 février 2010, émis par la gérance de la Société, que, entre autres choses, la valeur nette de la Société est évaluée à au moins 1.504.486,82 EUR. Une copie de ce bilan intérimaire, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- 1.- Approbation du bilan de la société au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010 ainsi que d'une situation intérimaire jusqu'à la date de ladite Assemblée Générale Extraordinaire.
- 2.- Modification de la dénomination de la société en VELA MANAGEMENT LIMITED.
- 3.- Modification de l'objet social.
- 4.- Fixation de la durée de la société pour une période illimitée.
- 5.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg vers Malte, et adoption par la société de la nationalité maltaise.
- 6.- Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "Société à responsabilité limitée".
- 7.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation maltaise.
- 8.- Nominations statutaires.
- 9.- Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus comme vrais par l'Assemblée, après délibération et approbation par l'Assemblée de ce qui précède, l'Assemblée décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver le bilan de la société au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010 ainsi que d'une situation intérimaire jusqu'à la date de ladite Assemblée Générale Extraordinaire.

Les bilans et les comptes intermédiaires, après avoir été signés "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en VELA MANAGEMENT LIMITED.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet de la société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la durée de la société pour une période illimitée.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de (i) transférer le siège social, le principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société du 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 40, Villa Fairholme, Sir Augustus Bartolo Street, Ta' Xbiex XBX 1095, Malte, (ii) transformer la Société par enregistrement par continuation en une société privée à responsabilité limitée (private company limited by shares) soumise aux dispositions de la Loi sur les Sociétés de Malte, et (iii) d'approuver l'adoption de la nationalité Maltaise par la Société prenant effet à la date d'enregistrement par continuation de la Société au registre des sociétés de Malte.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier et de reformuler intégralement les Statuts afin de les rendre conformes aux lois de Malte en adoptant les statuts constitutifs de la Société, substantiellement dans la forme annexée aux présentes, et faisant partie des présentes résolutions prenant effet à compter de la date de remise par la Société au registre des sociétés de Malte de tous les documents nécessaires à la transformation de la Société par enregistrement par continuation en une société privée à responsabilité limitée (private company limited by shares) soumise aux dispositions de la Loi sur les Sociétés de Malte.

*Septième résolution*

L'assemblée accepte la démission des membres du conseil d'administration actuel ainsi que du commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction.

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir, concernant et aux fins du transfert du siège social, principal établissement et lieu de gestion à Malte sous le nom de VELA MANAGEMENT LIMITED et par conséquent effectuer le changement de nationalité de la Société, au gérant unique de la Société Monsieur Claudio Tonolla, domicilié à 13 Triq Il-madonna, Zebbug, Malte, (désigné comme le Gérant Maltais) d'accomplir individuellement pour le compte de la Société, toutes les mesures, formalités et procédures nécessaires, exigées ou utiles en vue de mettre au point le transfert du siège social, principal établissement et lieu de gestion de la Société à Malte et par conséquent effectuer le changement de nationalité de la Société, à sa discrétion absolue, le juger approprié.

L'Assemblée décide d'autoriser le Gérant Maltais, agissant par sa seule signature, (i) d'entreprendre tout actes et choses de manière à réaliser l'objectif des résolutions contenues dans les présentes, (ii) et/ou donner ou exécuter individuelle-

ment toutes convocations, communications, déclarations écrites sous serment ou autres documents ou contrats qui pourraient être nécessaires ou envisagés pour le compte de la Société, (iii) et/ou approuver individuellement tout avenant, variation ou modification qu'il peut, à sa discrétion absolue, juger approprié en relation avec le transfert du siège social, principal établissement et lieu de gestion de la Société à Malte et par conséquent effectuer le changement de nationalité de la Société.

L'Assemblée décide d'autoriser tout employé de Fiducia General Services Sarl, avec siège social à Luxembourg chacun agissant individuellement, afin de compléter le transfert du siège social, principal établissement et lieu de gestion de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Malte et d'accomplir toutes les mesures, formalités et procédures nécessaires, exigées ou utiles en vue de mettre au point le transfert de la Société par enregistrement par continuation en société privée à responsabilité limitée (private company limited by shares) soumise aux dispositions de la Loi sur les Sociétés de Malte et en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris l'autorité de procéder à tous avenants qui pourraient se révéler nécessaires afin d'effectuer le transfert du siège social, principal établissement et lieu de gestion de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Malte.

*Clôture de l'assemblée*

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

*Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent à environ mille six cents Euros (1.600.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2011. Relation: LAC/2011/8877. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): p.d. T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011066475/215.

(110074176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

---

**Arlon Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 75.107.

*Bilan rectificatif remplaçant le précédent dépôt du 14/06/2010 sous la référence L100082838*

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069598/10.

(110076958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Fortis Private Real Estate Holding S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.847.

L'assemblée générale ordinaire du 04 mai 2011 a décidé d'accepter:

La démission de Monsieur Christian Fabert de son poste d'administrateur et de président du conseil d'Administration.

La démission de Monsieur Moyse Dargaa de son poste d'administrateur.

La démission de Monsieur Dominique Moerenhout de son poste d'administrateur.

La nomination de Monsieur Marcus Smits, administrateur de sociétés, né à Anvers (Belgique) le 21 octobre 1949, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 3, Montagne du Parc, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

La nomination de Monsieur Frédéric Matteredne, employé, né à Sint-Agatha-Bercham (Belgique) le 30 juillet 1970 et demeurant professionnellement à L-2951 Luxembourg, 50, Avenue J.F Kennedy, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Fortis Private Real Estate Holding S.A.*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Référence de publication: 2011077151/22.

(110086144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**Aurinter S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.792.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AURINTER S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011069603/12.

(110077373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Auris (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 133.571.

Le bilan au 31 décembre 2010, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Auris (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011069604/13.

(110076873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Tomkins Automotive Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.665.

Le bilan et l'annexe au 4 avril 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011069933/18.

(110077153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Avalan Consulting A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5532 Remich, 17, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 95.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2011069605/11.

(110077452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Tollamen SPF, SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.551.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mars 2011*

- La démission de Madame Nicole THIRION est actée;
- Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant au 412F, route d'Esch est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Madame Nicole THIRION, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2011.

Certifié sincère et conforme

TOLLAMEN SPF S.A.

T. SIMONIN / Ch. FRANCOIS

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011069945/17.

(110076966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Aviation Hodling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 143.780.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03 mai 2011:*

1. L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Madame Frédérique VIGNERON et Madame Patricia JUPILLE en date du 26 octobre 2010.

Luxembourg, le 03 mai 2011.

*Pour AVIATION HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011069606/13.

(110076852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Bear Stearns International Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 217.022,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.103.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Certifié Conforme

Pam Steinfeldt-Kristensen

*Company Secretary*

Référence de publication: 2011069617/14.

(110077323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**AWEVO S.A.R.L., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 157.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069607/9.

(110077235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Azur Jardins, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.623.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069608/9.

(110076769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Icarel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.306.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires*

En date du 26 mai 2011, l'assemblée générale a été informée du décès de Monsieur Carlos Alberto Pinto Relvas Meladas, administrateur de la société, le 18 mars 2011.

En remplacement de Monsieur Carlos Alberto Pinto Relvas Meladas, l'assemblée générale a nommé Madame Sonia Maria Amado Relvas Meladas, née le 27 août 1977 à Mafamude Vila Nova de Gaia, Portugal, demeurant au 43, Rua dos Serradores, 4500-765 Nogueira da Regedoura, Portugal, et ce avec effet rétroactif au 18 mars 2011, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

En cette même date, l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs sortants, Monsieur Fernando Simoes Heleno, Monsieur Piero Getto, et Monsieur Peter Perlich, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Finalement, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes sortant, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011078119/23.

(110085825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**Balta Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011069609/11.

(110076794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Bavaria (BC) Luxco, Société en Commandite par Actions.****Capital social: EUR 35.682,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.824.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011069611/11.

(110077221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Bagi S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAGI S.A., SPF

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011069613/12.

(110077174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Cloche d'Or S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.133.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 27 mai 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Denis Kleuters, avec adresse au 78, Ricarda - Huch - Strasse, 61350 Bad Homburg vor der Hohe, Allemagne
- Sascha Schadly avec adresse au 76, Beethovenstrasse, 65812 Bad Soden Am Taunus, Allemagne
- Siegmund Schnadt-Grollmisch, avec adresse au 1, An Der Leimenkaut, 61352 Bad Homburg vor der Hohe, Allemagne
- Harald Prier, avec adresse au 11, Wettersteinerstrasse, 86836 Untermeitingen, Allemagne

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012;

2. renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011077103/20.

(110086231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**BCI Diamond II Luxco Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 137.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011069616/11.

(110077223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---



**Bellecote S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 106.520.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069618/9.

(110076822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Eaglemax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 93.251.

*Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 24 mai 2011 à 10 heures à Luxembourg*

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de renouveler au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2016:

- Dirk Thomas NEUMANN, demeurant Ratinger Weg 21 D-40629 Dusseldorf, né le 06.07.1968
- Anton Stephan MAYR, demeurant Kühlvetterstr. 15 D-40239 Dusseldorf, né le 25.06.1962 à Innsbruck
- Mohammad Ali HOSSEINPOUR, demeurant 33/1er Boulevard Général Jacques B- 1050 Ixelles né le 14 janvier 1974

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de renouveler au poste d'administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale de 2016:

- Mohammad Ali HOSSEINPOUR, demeurant 33/1er Boulevard Général Jacques B- 1050 Ixelles né le 14 janvier 1974

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de renouveler au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2016:

- Le Comitium International SA B.83527 31, Val Saint Croix L-1371 Luxembourg

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Référence de publication: 2011077133/20.

(110085658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

**B.M. Conseil, Bernard Motro Conseil, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8142 Bridel, 5, Impasse Michel Kieffer.  
R.C.S. Luxembourg B 105.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011069619/10.

(110077247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Bestin Realty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 45.589.

*Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à St. Helier, Jersey le 12 mai 2011*

Il a été résolu

d'accepter la démission de Madame Natalia HERCOT demeurant 56, Avenue Hoche, F-75016 Paris, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011069620/14.

(110076874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Blando Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 113.754.

—  
EXTRAIT

En date du 10 mai 2011, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Le mandat de Monsieur Robert Dean Graffam, administrateur B et Nicholas John Kabcenell, administrateur B est renouvelé pour une nouvelle période de quatre ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale en 2015.

Le mandat de Kohnen & Associés S.à r.l., commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011069621/15.

(110077533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**CIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 104.282.

—  
EXTRAIT

En date du 13 mai 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé d'approuver le rachat par la Société de dix (10) actions rachetables détenues par l'un de ses actionnaires (le «Rachat») et ce, conformément à l'article 49-8 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

La présente publication est réalisée conformément aux articles 49-8 (8) et 9 de la Loi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CIS Luxembourg S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011069655/15.

(110077616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Blooms S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1338 Bonnevoie, 5, rue du Cimetière.  
R.C.S. Luxembourg B 152.161.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Blooms S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011069623/13.

(110077408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Bona S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 59.696.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011069626/12.

(110077062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**BPI Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 101.973.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 04.05.2011 à Luxembourg*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de SEVAUX Jean de son poste d'Administrateur. L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur MARECHAL Joel né le 12.09.1968 à Arlon demeurant professionnellement 3A boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2016.

Référence de publication: 2011069627/12.

(110077170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Valico SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 62.314.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 17 mai 2011*

L'assemblée générale annuelle a renouvelé les mandats des administrateurs:

Monsieur Claes WERKELL, Strandvägen 1, SE - 114 51 Stockholm

Monsieur Eric LECLERC, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Madame Martine KAPP, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

et du commissaire aux comptes: Monsieur Jos HEMMER, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2011069949/17.

(110076810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Bronti International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069628/9.

(110077422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**C.R. Entreprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 61.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069629/10.

(110077631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.332.

Le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A.*

Référence de publication: 2011069631/11.

(110076803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Triton III No. 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.902.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale des associés de la société tenue en date du 31 mai 2011 a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Charlmaine Vella en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale des associés de la Société a également décidé de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat, en tant que gérants de catégorie B de la Société, pour une durée illimitée:

- Andras Kulifai, né le 14 juillet 1977 à Budapest (Hongrie) et demeurant professionnellement au 43, avenue John F. Kennedy (1<sup>st</sup> Floor), L-1855 Luxembourg (Grand duché de Luxembourg);

- Susana Paula Fernandes Goncalves, née le 1<sup>er</sup> mai 1981 à Macedo de Cavaleiros (Portugal) et demeurant professionnellement au 43, avenue John F. Kennedy (1<sup>st</sup> Floor). L-1855 Luxembourg (Grand duché de Luxembourg)

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Lars Frankfelt, Gérant de catégorie A

- Andras Kulifai, Gérant de catégorie B

- Susana Paula Fernandes Goncalves, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III No. 9 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011077356/24.

(110085797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**Charitable Luxembourg One Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 119.345.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Charitable Luxembourg One S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011069633/12.

(110077181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Cidron Soleil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.178.

—  
Les comptes annuels pour la période du 12 mai 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Référence de publication: 2011069634/12.

(110076793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**CAJF S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8156 Bridel, 28, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 141.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011069639/12.

(110077060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Tomkins Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.660.

Le bilan et l'annexe au 4 avril 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent,  
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2011.

Pour extrait conforme  
ATOZ SA  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Sennigerberg  
Signature

Référence de publication: 2011069934/18.

(110077149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Carcani S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069643/10.

(110077159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Casiopea Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 28.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011069644/10.

(110077458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Nihan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.499.

—  
EXTRAIT

En date du 13 mai 2011, l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Anthony MILEWSKI en tant que gérant de la Société.

L'associé unique a également nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

Monsieur Steven GORELIK, né le 8 décembre 1979 à Bobruisk, Belarus, avec adresse professionnelle au 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Steven GORELIK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

*Pour Nihan Holdings S.à r.l.*

Référence de publication: 2011071316/19.

(110079446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Catamino Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.069.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CATAMINO INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011069645/11.

(110077399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Chablis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.317.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 avril 2011*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011069649/13.

(110076906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Gapping Investments S.A., Société Anonyme Soparfi,**

**(anc. Gapping Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 85.007.

—  
L'an deux mil onze, le sept avril.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GAPPING INVESTMENTS HOLDING S.A., avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, en date du 3 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 539 du 6 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice SCHOTT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric MANNIS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social de «HOLDING 29» en «SOPARFI».

2. Modification afférente de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3. Modification de la dénomination en GAPPING INVESTMENTS S.A.;

4. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

5. Modification et refonte totale des statuts;

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer l'objet social «Holding 29» de la société en un objet «Soparfi».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en "GAPPING INVESTMENTS S.A.".

*Quatrième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GAPPING INVESTMENTS S.A.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

**«Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, siège social, objet, durée, capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de GAPPING INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

**Art. 5.** Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux



à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

#### *Règles d'évaluation*

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature

exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
- c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;
- e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et
- f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société ("Avoirs Nets") représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

- a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.
- b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal

de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 14.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à 14 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre IV. Exercice social, distribution de bénéfices, dissolution**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

#### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. LOUTSCH, F. SCHOTT, F. MANNIS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 avril 2011. Relation: LAC/2011/16403. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011057916/323.

(110065268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

#### **Etoile Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 48.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011069695/11.

(110077025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

#### **Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 103.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 102.555.

Le bilan et l'annexe au 4 avril 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2011.  
 Pour extrait conforme  
 ATOZ SA  
 Aerogolf Center - Bloc B  
 1, Heienhaff  
 L-1736 Sennigerberg  
 Signature

Référence de publication: 2011069935/18.

(110077148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Euro Trade Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.  
 R.C.S. Luxembourg B 86.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069697/10.

(110077377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Tomkins Investments Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.  
 R.C.S. Luxembourg B 115.563.

Le bilan et l'annexe au 4 avril 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2011.  
 Pour extrait conforme  
 ATOZ SA  
 Aerogolf Center - Bloc B  
 1, Heienhaff  
 L-1736 Sennigerberg  
 Signature

Référence de publication: 2011069936/18.

(110077152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Gryphus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
 R.C.S. Luxembourg B 114.655.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 MAI 2011.  
 Pour: GRYPHUS S.A.  
 Société Anonyme  
 Experta Luxembourg  
 Société Anonyme  
 Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011076992/15.

(110083888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Platina Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 111.318.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «PLATINA PARTICIPATIONS S.A.», ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.318, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 281, du 8 février 2006, modifications des statuts suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1703, du 3 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain BOZET, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de L'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Conversion des vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires existantes, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune en:

- trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie C d'un Euro (EUR 1,-) chacune,

- vingt et un mille sept cents (21.700) actions ordinaires d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

II. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée; cette liste de présence et les procurations seront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte que cette liste de présence que toutes les actions représentant la totalité du capital de la Société sont représentées à l'Assemblée.

IV. L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour dont les actionnaires présents ou représentés ont été informés en bonne et due forme avant l'Assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des déclarations faites par la présidente et après avoir considéré tous les points de l'ordre du jour, adopte ensuite chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir et de créer une nouvelle catégorie d'actions («Actions Ordinaires de Catégorie C»).

En conséquence, trois mille cent (3.100) actions ordinaires existantes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune sont converties en trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à ladite conversion des actions.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par Vingt et un mille sept cents (21.700) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A») trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions Ordinaires de Catégories B) trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie C (les «Actions Ordinaires de Catégorie C») chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Les Actions Ordinaires, les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B, les Actions Ordinaires de Catégorie C sont référencées comme les «Actions.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire, le présent acte.

### Suit la traduction en langue anglaise

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "PLATINA PARTICIPATIONS S.A.", a joint stock company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.318, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 3, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 281 dated February 8, 2006, amendment pursuant to a deed of the undersigned notary on July 28, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1703 dated September 3, 2009.

The meeting is chaired by Mr. Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Alain BOZET, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that

I. The agenda of the meeting is as follows:

#### *Agenda*

1. Conversion of twenty four thousand eight hundred (24.800) existing ordinary shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into:

- three thousand one hundred (3,100) class C ordinary shares of one Euro (1.-) each,
- twenty one thousand seven hundred (21,700) ordinary shares on one Euro (EUR 1.-).

2. Amendment of article 5 of the Company's articles of association.

3. Other.

II.- The names of the shareholders, present or represented, and of the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each of the shareholders, present or represented, are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the Meeting; such attendance –list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from the said attendance –list that all the shares representing the entire issued share capital of the Company, are represented at the Meeting.

IV.- The meeting is so validly constituted and my validly resolve on its agenda of which all the shareholders present or represented have been duly informed before this Meeting.

The extraordinary General Meeting, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman and after having duly considered all the items on the agenda has then each time unanimously adopted the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting resolved to convert and to create a new class of shares ("Class C Ordinary Shares").

Thus, three thousand one hundred (3,100) existing ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are converted into three thousand one hundred (3,100) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

The extraordinary general meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the conversion of the shares.

#### *Second resolution*

Pursuant to the above resolution, the meeting resolved to amend the article 5 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by

twenty four thousand eight hundred (21,700) ordinary shares (the "Ordinary Shares")

three thousand one hundred (3,100) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares")

three thousand one hundred (3,100) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares")

three thousand one hundred (3,100) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares")

each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

The Ordinary Shares, the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, A. BOZET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mai 2011. Relation: EAC/2011/5771. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011068603/118.

(110075805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

---

**DREYER RUPPERT REAL ESTATE S.A. Development & Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.266.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 mars 2011*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Charles RUPPERT, administrateur de sociétés, demeurant au 59, Rue des Romains, 5433 Niederdonven, Luxembourg, Président:

- Monsieur Gisbert DREYER, architecte, demeurant professionnellement au Maximilianstrasse 10, 80539 Munich, Allemagne, administrateur-délégué;

- Monsieur Jean R. DIDIER, sans état particulier, demeurant au 18, Rue des Violettes, 8023 Strassen, Luxembourg, administrateur-délégué;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011078103/21.

(110086145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**WP Roaming I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.513.800,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 108.604.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 27 mai 2011 que le mandat de Monsieur Morten Brogger en tant gérant de la Société a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en 2011, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Artur Michalczyk

- Monsieur Morten Brogger

- Monsieur Guy Sochovsky

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011078154/19.

(110085879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---